

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.072

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC, SOURCES LUMINEUSES ET APPAREILLAGES ELECTRIQUES - PROCEDURE ADAPTEE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a lancé une consultation d'entreprises par procédure adaptée, concernant l'approvisionnement en matériels d'éclairage public, sources lumineuses et appareillages électriques, pour les besoins du service Eclairage Public-Signalisation. La publicité, a été lancée le 29 janvier 2010, pour une remise des offres fixée au 26 février 2010.

Quatre dossiers de consultation ont été transmis aux entreprises. Deux entreprises, ont fait parvenir une offre de prix. Après analyse, il est proposé de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise CGE Distribution de Royan, conforme au cahier des charges établi par les Services Techniques. Le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise CGE Distribution est d'un montant minimum de 15.000 €H.T. et d'un montant maximum de 60.000 €H.T., pour une durée de deux ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché à bons de commande d'approvisionnement en matériels d'éclairage public, sources lumineuses et appareillages électriques,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à conclure et à signer le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise CGE Distribution de Royan, d'un montant minimum de 15.000 € H.T. et d'un montant maximum de 60.000 €H.T., pour une durée de deux ans.,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD